

FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS INTERCO SAUF SERVICE MINIMUM.

La Communauté de Communes va organiser l'ouverture d'un ou plusieurs accueils interco pour les vacances de printemps pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

- *Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé*
- *Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Auxquels viennent s'ajouter :

- *services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS),*
- *services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.*
- *Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues*
- *Les gendarmes, personnels de la police nationale, les sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.*

POUR S'INSCRIRE AU SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM :

Les familles doivent prendre contact avec la coordination des accueils de loisirs interco :
Par mail b.duclos@cc-pierresdorees.com ou tel : 04 74 67 90 92 / 06 80 17 20 20

La demande d'inscription se fera en donnant :

noms prénoms / âge des enfants / dates de garde + les justificatifs nécessaires :

- Copie d'une carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.
- Fiche de renseignement (si l'enfant ne fréquente pas d'accueils de loisirs interco cette année)

En fonction des demandes un ou plusieurs accueils pourront être ouverts, les familles seront informées directement par mail par la coordination du lieu d'accueil prévu pour leur enfant.



Béatrice DUCLOS, Coordination Accueils de Loisirs

Domaine des communes, 1277 Route des

Crêtes, 69480 ANSE

Tel : 04 74 67 00 25

Ligne directe : 04 74 67 90 92 / 06 80 17 20 20

b.duclos@cc-pierresdorees.com

www.cc-pierresdorees.com

